



Conférence Internationale des Barreaux

RESOLUTION SUR LA SITUATION DE LA BATONNIERE  
DE POINTE NOIRE (CONGO)

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à N'Djamena au Tchad, pour son 34<sup>ème</sup> Congrès, du 4 au 6 décembre 2019,**

A APPRIS avec stupeur que la Bâtonnière du barreau de Pointe Noire (Congo), Me Sylvie Mouyocket Ngana, s'est vue interdire de se rendre à N'Djamena pour prendre part à son 34<sup>ème</sup> Congrès.

RELEVE que cette interdiction a été décidée à son insu et en dehors de tout débat contradictoire.

DENONCE une atteinte inqualifiable à la liberté d'aller et venir.

SE MONTRE TRES PREOCCUPEE par sa mise en détention et suit avec attention l'évolution de cette procédure.